

À l'attention des Président-e-s de clubs,  
des Comités interdépartementaux et des Ligues.

Paris, le 5 avril 2022

FD/SR/AA – NREF: L22/04/282

**OBJET : Courrier lancement campagne 2022 du Projet Sportif Fédéral.**

Chers et chères Président-e-s,

L'épidémie de coronavirus, comme il fallait s'y attendre, a considérablement modifié nos structures et a impacté notre développement.

Tout naturellement les efforts de la FFAAA se portent vers cette inquiétude. La crise s'impose à nous comme source de dangers, de troubles et de dysfonctionnements majeurs. Plus nos structures traversent une crise aiguë, et plus l'état de forme de ses dirigeants-es bénévoles se dégrade. Or si cet état a commencé à stagner, ne révèle-t-il pas une certaine accoutumance, un renoncement, une situation de rejet, l'idée de ne pas pouvoir entrevoir « le bout du tunnel » avec tous les risques que cela recèle ? la situation économique que nous risquons de connaître va nous obliger en pleine conscience de gérer au mieux l'avenir de la FFAAA. Nous aurons tous à faire des efforts...

Cette expérience de crise peut cependant révéler au final l'espoir d'un rebond positif, d'une redéfinition des fondamentaux de club, de la prise en compte des nouveaux enjeux-sociétaux, et donc de mettre en œuvre une nouvelle ambition pour l'avenir de la FFAAA et de nos institutions.

Ces transformations en période de crise peuvent aussi concerner l'activité même des structures : certains clubs envisagent déjà de modifier leur modèle d'activité et même de le compléter avec d'autres activités tous en respectant nos valeurs pour rebondir et gagner en identification dans les mois à venir.

Dans son ensemble, la crise peut ainsi être l'occasion d'identifier et d'améliorer ce qui manifestement n'a pas fonctionné, de bâtir de nouveaux fondamentaux et de repartir plus fort.

Dans ce nouveau contexte, l'ANS a souhaité également responsabiliser l'ensemble des fédérations, en les invitant à décliner au niveau territorial (Ligues, CID, Clubs) leurs objectifs de développement dans le cadre de Projets Sportifs Fédéraux (PSF).

En contrepartie la FFAAA aura la pleine gestion de la part territoriale des crédits. Ainsi nous avons pour mission de poursuivre la mise en place ces nouvelles dispositions en partant d'un Projet Sportif Fédéral (PSF). Ce PSF doit traduire les orientations stratégiques fédérales de développement, à l'horizon 2024, dans une logique de développement des pratiques pour tou-te-s, et ce, pour l'ensemble des territoires métropolitains et DOM-ROM. **Les crédits de la Corse, de la Polynésie Française et de la Nouvelle-Calédonie ne seront pas gérés par la Fédération mais directement par les instances ministérielles afin de prendre pleinement en compte les spécificités territoriales qui les concernent.**

11, rue Jules Vallès 75011 Paris  
Tél. 01 43 48 22 22 - Fax. 01 43 48 87 91  
[WWW.AI-KIDO.COM.FR](http://WWW.AI-KIDO.COM.FR)  
[FFAAA@AI-KIDO.COM.FR](mailto:FFAAA@AI-KIDO.COM.FR)

Pour 2022, la part territoriale via l'ANS à la FFAAA pour le PSF, s'élève à 61 600€ dont Outre-mer 9 000€.

Noter que 50 % minimum de cette enveloppe est destinée aux clubs.

Ces orientations se concrétisent par 4 axes prioritaires qui structurent ce Projet Sportif Fédéral :

**Axe 1 : POURSUIVRE LES EFFORTS DE LA FORMATION AUPRÈS DES COMITÉS RÉGIONAUX**

**Axe 2 : ACCOMPAGNER LES CLUBS EN TANT QUE PIVOTS DU DÉVELOPPEMENT NATIONAL ET LOCAL**

**Axe 3 : RENFORCER ET MODERNISER L'IMAGE DE NOS DISCIPLINES ET ACTIVITÉS**

**Axe 4 : OUVRIR LES DISCIPLINES À UN LARGE TISSU D'ACTEURS POUR MIEUX VALORISER NOS PRATIQUES**

Chaque structure fédérale (à savoir : clubs, Comités interdépartementaux et Ligues) pourra candidater pour demander une attribution financière. La Commission fédérale d'instruction et d'attribution aura pour vocation d'étudier et de proposer à l'Agence Nationale du Sport les candidatures pour validation et supervision. Toute aide financière n'ayant pas été utilisée pour l'action subventionnée dans l'avis d'affectation, ou ne respectant pas les indicateurs de suivi mentionnés en amont auprès de la structure concernée, pourra faire l'objet d'un remboursement à la Fédération pour retrait par l'Agence Nationale du Sport.

Attention :

Toute aide financière n'ayant pas été utilisée pour l'action subventionnée dans l'avis d'affectation ou ne respectant pas les indicateurs de suivi mentionnés en amont pourra faire l'objet d'un report (cause pandémie). Se reporter à la note de cadrage page 8.

Vous trouverez donc sur notre site internet la totalité des supports vous permettant de prendre connaissance du dispositif et de vous inscrire dans l'appel à projet que notre fédération porte pour vous accompagner : <https://www.aikido.com.fr/campagne-psf-2020-2024/>.

Nous vous invitons à lire très attentivement ces documents pour connaître les critères d'éligibilité et candidater :

- Le projet sportif fédéral de la FFAAA
- La note de cadrage permettant de décrypter la totalité du dispositif et sa mise en œuvre
- Le dossier pour candidater

Les candidatures devront parvenir au siège fédéral par voie dématérialisée au format PDF au plus tard **le 15 mai 2022 minuit** à l'adresse spécifique : [psf@aikido.com.fr](mailto:psf@aikido.com.fr)

L'équipe du siège fédéral reste à votre entière disposition pour vous accompagner et répondre en retour à vos questions sur cette même adresse mail.

Amicalement,

Le Président fédéral  
Francisco DIAS

Le Trésorier  
Serge RETOUNÉ

